

Conditions Générales de Vente

Désignation

La Fédération Régionale Familles Rurales Nouvelle-Aquitaine (FRFRNA) est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé Parc Descartes, Bâtiment B, avenue Gay Lussac, 33370 Artigues Près Bordeaux.

FRFRNA met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Limoges et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'organisme de formation
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par FRFRNA pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de FRFRNA implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, FRFRNA s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à FRFRNA un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société FRFRNA, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.



Prix et modalités de paiement

Les prestations ne sont pas assujetties à la TVA (art.293B du Code général des impôts). Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Pour les actions de formation de longue durée, la facturation se fait au trimestre. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où FRFRNA ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au ler jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation

FRFRNA se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le quota minimum d'inscriptions définitives n'était pas atteint ou en cas de force majeure. En cas de report d'une formation par FRFRNA, les stagiaires sont automatiquement repositionnés sur la prochaine session. Si le client a déjà procédé au paiement total ou partiel de la formation et ne souhaite pas ce repositionnement, il pourra bénéficier d'un avoir ou d'un remboursement. En cas d'annulation d'une formation par FRFRNA, aucun règlement ne sera exigé du client et un remboursement des sommes engagées sera fait.

En cas d'annulation de la formation avant le début de la formation, et sous réserve d'en informer le centre au plus tard 10 jours calendaires, le Client s'engage à verser à titre indemnitaire une somme correspondant à l'ensemble des dépenses engagées pour l'exécution de la formation commandée. Cette indemnité ne pourra être imputée sur la participation financière obligatoire de l'employeur aux dépenses de formation professionnelle continue.

En cas d'abandon ou de cessation anticipée en cours de formation, la totalité de la somme ayant fait l'objet de la convention ou de la commande reste due, excepté en cas de force majeure dûment reconnue et justifiée. Dans cet unique cas de force majeure, le Client peut résilier le contrat et n'est dès lors redevable qu'au prorata temporis.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.



Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de FRFRNA. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à FRFRNA sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

FRFRNA s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre FRFRNA et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. Le client est invité à se rapprocher FRFRNA. En cas d'insatisfaction ou 2 mois après avoir adressé une réclamation demeurée sans réponse, l'utilisateur peut soumettre le différend au Médiateur Familles Rurales : mediateur@famillesrurales.org et/ou à Fédération Nationale – 7 Cité d'Antin – 75 009 Paris.

Cet ultime mode de règlement amiable des litiges reste facultatif, l'utilisateur demeure libre de saisir à tout moment la juridiction compétente.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige.